

	<p>Compte Rendu</p> <p>Réunion du Conseil Municipal (Séance extraordinaire)</p>	<p>Réunion du : 13 octobre 2015</p> <p>Auteur du relevé : André ZAVAN</p> <p>Version du : 15 octobre 2015</p>
---	--	---

Date et heure de la réunion : mardi 13 octobre 2015 à 20h00.
Convocation adressée le 09 octobre 2015.

Membres présents (14) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme BELUGUE, Mme DUMAREAU, M. VILLERMET, M. BLANCHER, M. BEAUDEAU, Mme BONPAIN, M. DEPEUX, Mme FERNANDES, M. HIRT, Mme POISSON, Mme RIBEYROL.

Membres absents excusés (3) : Mme GUITTON, Mme PIMPAUD, M. GUERINET

Pouvoirs (2) : M. FAVIER a donné pouvoir à M. ZAVAN.

Mme BETHOULE a donné pouvoir à Mme DUMAREAU.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)
<p>1-</p> <p>- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.</p> <p>- Adoption de l'ordre du jour.</p>	<p><i>Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant aux membres du Conseil Municipal de rajouter le point suivant en Questions diverses de l'ordre du jour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du règlement général du marché communal. <p>Pas de remarque.</p> <p>En préambule au premier point de l'ordre du jour Monsieur le Maire donne quelques informations relatives au projet de construction par le SDIS du nouveau centre d'incendie et de secours de Bergerac et aux différentes décisions prises sur le sujet par les communes voisines.</p> <p>Par ailleurs et pour faire suite à la délibération du 17 septembre dernier relative à la convention financière entre les collectivités et l'état dans le cadre de l'opération « <i>Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)</i> », Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue au sein de la CAB avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et les différents maires et président d'EPCI porteurs de projets. Le dossier remis par la commune de Cours de Pile a retenu toute l'attention.</p>	<p>Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposée par Monsieur le Maire.</p> <p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal et • Adopte le nouvel ordre du jour.
<p>2 – Poursuite de la réflexion sur</p>	<p>Monsieur le Maire explique que s'est tenue une nouvelle réunion avec Messieurs Hubert et Aimery de La</p>	

<p>l'aménagement du bourg.</p>	<p>Rochefoucauld, propriétaires fonciers des parcelles dont la commune souhaiterait faire l'acquisition. Étaient présents leur conseil expert, Monsieur Dauta, et deux adjoints, Messieurs Rudelin et Zavan.</p> <p>Au cours des débats qui ont eu lieu plusieurs scénarii ont été proposés mais aucun n'a été retenu le jour de la réunion, certains devant faire l'objet d'une analyse un peu plus poussée par les deux parties.</p> <p>Monsieur le Maire en a fait la présentation à l'assemblée en expliquant que les propositions d'échanges de terrains tenant compte des valeurs vénales respectives étaient difficilement recevables en raison des difficultés d'estimation liées aux différents zonages du PLU (UB, N, 2AU, NL).</p> <p>Dans l'attente du projet d'urbanisme en cours de réalisation par le CAUE et dans l'attente des choix d'urbanisme pour le PLUi de la CAB, Monsieur le Maire propose de limiter la réflexion à la parcelle concernée AV 92 (environ 4000 m2) pour l'implantation du centre de loisirs de la CAB.</p> <p>Il présente les propositions en termes d'achat faites par la famille de La Rochefoucauld et souhaite recueillir le sentiment des membres du conseil municipal.</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte de l'intervention de Monsieur le Maire et émet un avis favorable de principe par rapport à la présentation qui a été faite et l'option d'achat proposée.</p>																								
<p>3 – Budget de la commune- Décision modificative n°2 : virement de crédit.</p>	<p>Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la trésorerie de Bergerac rejette les bordereaux de paiement du chapitre 011 au motif d'insuffisance de crédits budgétaires.</p> <p>Cette insuffisance est due au fait que la trésorerie a imputé une dépense de 34 648,49 €, relative aux travaux de consolidation des bâtiments suite à la sécheresse de 2011, en fonctionnement au lieu de l'imputer en investissement comme cela avait été le cas en 2014.</p> <p>Monsieur le Maire rajoute que la trésorerie demande de plus que les écritures soient modifiées sur le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014 votés en début d'année 2015.</p> <p>Monsieur le Maire précise que, malgré ses demandes écrites, la trésorerie n'a jamais fourni les justifications nécessaires et qu'il a demandé par courrier à Monsieur le Préfet des explications sur ce sujet. Il donne lecture de la lettre correspondante.</p> <p>Dans l'attente et afin de ne pas pénaliser les fournisseurs de la commune en retardant les paiements, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à des ouvertures de crédit sur le budget communal comme suit, afin de rééquilibrer le chapitre 011.</p> <table border="1" data-bbox="343 1646 1045 2004"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> <tr> <th>Section de Fonctionnement</th> <th>Augmentation de crédit</th> <th>Diminution de crédit</th> <th>Diminution de crédit</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>61522 - Bâtiments</td> <td>34 000.00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>023 – virement à la section d'investissement (opération d'ordre)</td> <td></td> <td>34 000.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <th>Section d'Investissement</th> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>21312 – Bâtiments</td> <td></td> <td>34 000.00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses	Dépenses	Recettes	Section de Fonctionnement	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Diminution de crédit	61522 - Bâtiments	34 000.00 €			023 – virement à la section d'investissement (opération d'ordre)		34 000.00 €		Section d'Investissement				21312 – Bâtiments		34 000.00 €		<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la décision modificative n°2 telle qu'elle a été présentée.
	Dépenses	Dépenses	Recettes																							
Section de Fonctionnement	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Diminution de crédit																							
61522 - Bâtiments	34 000.00 €																									
023 – virement à la section d'investissement (opération d'ordre)		34 000.00 €																								
Section d'Investissement																										
21312 – Bâtiments		34 000.00 €																								

scolaires			
021 – virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre)			34 000.00 €
TOTAL	34 000.00 €	34 000.00 €	

4 - Questions diverses.
4 – 1 -
Approbation du règlement général du marché communal.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de définir les modalités de règlement applicables à chaque commerçant qui expose sur le marché du dimanche matin sur la commune.
Il rappelle que le montant du droit annuel a été fixé à la somme de 120 € par délibération du 17 septembre 2015, soit une somme forfaitaire de 10 € par mois par commerçant quel que soit le nombre de dimanche de présence.
Un titre de recette sera établi, pour chaque commerçant, d'avance, par trimestre et ce à compter du 01 janvier 2016.
Monsieur le Maire précise qu'à titre exceptionnel le premier titre de paiement sera établi sur la base de 20 € pour la période allant du 01 novembre 2015 au 31 décembre 2015.
Les paiements devront être effectués auprès du Trésor Public de Bergerac à réception du titre de recette.
Monsieur le Maire donne lecture du règlement général du marché pour approbation.

4 – 2 – Autres points abordés.

- *Joëlle BELUGUE:*
- Réunion section scolaire : peu de participants.
- *Didier RUDELIN:*
- Station d'épuration : les analyses faites par le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) mettent en évidence la bonne qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel. Les changements de couleurs des roseaux à la périphérie des bassins sont naturels.
- Dératisation nécessaire dans le bourg et route de Champs de Cours : contacts en cours auprès d'entreprises spécialisées.
- Abattage arbre mort Route de la Graulhet (domaine privé): intervention d'une entreprise vendredi 16 octobre avec nécessité de réglementer la circulation pendant les travaux (environ 03h).
- *Claude BLANCHER:*
- Bovin sur la voie publique cette semaine.
Monsieur ZAVAN indique par ailleurs qu'a été signalée en mairie la présence d'un veau sur la route du Coustinet et de plusieurs daims en liberté dans des jardins et propriétés privées.

• **Précise** que dans le cas où l'imputation budgétaire imposée par la trésorerie serait manifestement erronée, cette DM n°2 serait annulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,

- **Fixe** la somme forfaitaire de 10 € par mois par commerçant quel que soit le nombre de dimanche de présence,
- **Dit** qu'un titre de recette sera établi, pour chaque commerçant, d'avance, par trimestre et ce à compter du 01 janvier 2016,
- **Dit**, qu'à titre exceptionnel, le premier titre de paiement sera établi sur la base de 20 € et pour la période allant du 01 novembre 2015 au 31 décembre 2015,
- **Dit** que les paiements devront être effectués auprès du Trésor Public de Bergerac à réception du titre de recette.
- **Approuve** le règlement général tel qu'il est présenté.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches concernant cette affaire.

Le Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.

	<p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.</p>	
--	--	--

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.